

Le 2 juillet 2018.

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 2 juillet 2018, à 19h30, à laquelle sont présents :

Mesdames Lise Nolette, Nancy Delisle, conseillères
Messieurs Michel Roy, Jean-Marie Poulin, Jean-Luc Lavigne, conseillers
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame Luce Périard

Madame Roseline Boucher est absente.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Mme Luce Périard ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Les élus ayant tous reçu une copie du procès-verbal du 4 juin 2018 et confirmant en avoir pris connaissance, on en dispense la lecture et on passe à son adoption.

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense et le paiement des factures suivantes, à partir de la liste préparée par la secrétaire :

Régie inter. Incendie des 3 Monts	2 ^e vers. quote-part	7 793,00 \$
Vivaco	boulons panneaux circ.	50,83
Vivaco	outils entretien pelouse	74,32
Comité Récréatif N.D.H.	subvention été	3 000,00
Auger BC Sécurité	changement détecteur biblio.	290,89
J.U. Houle	géotextile	523,16
Entr. Produit bureau	encre photocopieur	208,10
Vivaco	fluorescents	24,52
Buropro Citation	jeu (repayé par OTJ)	19,49
Christiane Leblanc	hébergement + transport congrès Québec	664,68
Bionest	particulier (à refacturer)	277,98
Excavation Marquis Tardif	réparations divers chemins	504,54
Charest International	2 sets de chaînes camion	1 981,88
Monty Sylvestre	avril-mai	521,07
Signalisation Lévis	limite de vitesse + no porte	744,40
'	balise danger + travailleur	177,18
Copernic	adhésion annuelle	50,00
Coop. Solidarité	inscrip. Québec M. Poulin	80,74
Gesterra	4 vidanges fosses urgence (à refacturer)	620,82
Geneviève Boutin	loc. outil patinoire FDT	168,28
Percotec	étude particulier inst. sept., avec règ. emprunt	833,57
Christiane Leblanc	inc. 2 sem. vacances	1 858,76
Mario St-Cyr	all. dép. juillet	300,00
Gilles Leblanc	c.c. juin	100,00
Brico Béton Vibré	voirie divers	310,13
Sonic	diesel	413,29
Rogers		48,84
Geneviève Boutin	encre photocopieur	362,13
Postes Canada	100 timbres	97,73
Serge Leblanc CPA, CA	audition comptabilité 2017	3 805,67
Télébec	usine	90,82

Socan	St-Jean + Jeudis en chanson	68,99
Patrick Pépin	rép. pneus tracteur pelouse	54,49
Buropro Citation	matériel jeunes camp jour (repayé OTJ)	243,31
Vivaco	bois pour réparer tables pique-nique	37,44
Gilles Leblanc	fouet + réparation “	156,00
Gesterra	rapport collecte sélective 2017	287,44
Sani-Sécur GD	caisse papier toilette + papier brun	75,54
Fortin Sécurité Médic	renouvellement trousse urgence	47,54
Gesterra	transport matières juillet	3 488,28
“	traitement des matières juin	1 127,25
RC Notation	surveillance + facturation internet	560,51
Hydro Québec	éclairage public	220,05
Florent Charest	livre biblio.	40,00
Sogetel	garage	34,04
“	c.c.	69,89
“	bureau	71,94
“	internet	489,82
Receveur Général Canada		1 032,63
Ministère du Revenu	avril, mai, juin	7 041,94
Postes Canada	circulaires	123,57
Brico Béton Vibré	fosses septiques particuliers (3)	17 068,03
Exc. Lafrance et Fils	“ (1)	14 371,88
Groupe Environex	analyse d'eau	56,34
Particulier	remb. taxes payé en trop	152,20
Petite caisse	courrier enregistré	12,40
Hydro Québec	entrepôt	57,51
“	terrain de jeux	83,46
“	usine	672,34
“	c.c.	399,72
“	garage	212,48
Receveur gén.Canada	impôt	119,59
	Total	<u>74 473,44 \$</u>

Salaires des employés : 4 770,25 \$

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes dans la salle.

01-07-18 Union des producteurs agricoles du Centre-du-Québec – Financiarisation des terres agricoles

(Dossier FD.60 UPACQ / Financiarisation des terres agricoles)

ATTENDU l'importance de l'agriculture pour l'économie, le dynamisme et le développement des municipalités de la MRC d'Arthabaska ;

ATTENDU QUE des investisseurs et des fonds d'investissements sont intéressés par les terres agricoles ;

ATTENDU QUE l'achat de terres agricoles par de telles entités entraîne une financiarisation de ces terres, créant ainsi un dépassement de leur valeur marchande comparativement à leur valeur économique ;

ATTENDU QUE la financiarisation des terres agricoles met en péril l'établissement de la relève, la diversité des productions agricoles, le dynamisme et l'économie des régions;

ATTENDU QUE la Fédération de la relève agricole du Québec a déposé un mémoire à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN), le 16 mars 2015, dans lequel elle proposait des pistes de solutions à ce phénomène, notamment de limiter l'acquisition de terres à cent (100) hectares par année, par personne ou entité, et ce, excluant les transferts intergénérationnels ;

ATTENDU QUE face à cette situation, il serait important de régir la financiarisation des terres agricoles ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Notre-Dame-de-Ham demande au gouvernement du Québec :

- que des mesures soient rapidement mises en place pour limiter à cent (100) hectares par année la superficie que toute personne ou entité puisse acquérir et ce, excluant les transferts intergénérationnels;
- que soit créée une table de travail provinciale avec tous les acteurs du milieu pour trouver des solutions viables et durables au phénomène de financiarisation des terres agricoles;
- de s'assurer que les investisseurs et fonds d'investissements qui achètent des terres agricoles ne bénéficient pas d'avantages fiscaux.

Avis de motion est donné par M. Jean-Marie Poulin de même que la présentation du règlement numéro 395 qui est lu par la secrétaire sur autorisation du maire, pour amender le règlement numéro 394, sur la limite de vitesse à 30 km à l'heure dans le village.

02-07-18 AJOUT DE PROPRIÉTAIRES AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 387

Attendu qu'une compensation est décrétée en vertu du règlement numéro 387 en remboursement du capital et des intérêts annuels de l'emprunt, sur une période de 15 ans, sur chaque immeuble qui bénéficie dudit programme, d'après la valeur des travaux individuels effectués sur ledit immeuble ;

Attendu qu'il y a deux (2) propriétaires qui voudraient s'ajouter audit programme d'aide financière ;

Attendu que ce fait n'augmente pas la charge (\$) des autres contribuables qui doivent rembourser ce règlement d'emprunt ;

Attendu que les propriétaires se qualifient au sens du règlement d'emprunt ;

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham adopte une résolution pour ajouter deux autres (2) propriétaires qualifiés au programme d'aide financière décrété par le règlement d'emprunt numéro 387, conformément à l'article 1076 du Code municipal ;

Une copie de cette résolution sera envoyée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

03-07-18 ACHAT DU LIVRE DE M. FLORENT CHAREST POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Attendu la production d'un livre par M. Florent Charest, anciennement résident de la municipalité de Notre-Dame-de-Ham ;

Attendu que ce livre porte sur l'œuvre du Curé Couillard dans les années 1920 ;

Attendu qu'il serait intéressant d'avoir une copie de ce livre pour la bibliothèque ;

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de ce livre au coût de 40 \$.

Nouvelles heures bibliothèque été : mercredi 18h30 à 20h30.

04-07-18 FACTURES GESTERRA, VIDANGE DE FOSSES SEPTIQUES

Il est proposé par M. Jean-Luc Lavigne, appuyé par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité paie les factures de vidange de fosse septique des résidents à même les surplus, en attendant que ceux-ci soient refacturés par la municipalité directement au moyen d'une facture payable dans les 30 jours, tel que convenu dans notre règlement numéro 392 adopté le 4 juin 2018.

Votons pour St-Rémi de Tingwick, Fleurons du Québec.

Réparation de la route 161 vers Ham-Nord, ministère des Transports, 2019.

Rencontre avec l'Ordre des ingénieurs, rencontre à venir à la MRC d'Arthabaska.

Le bureau municipal sera fermé du 16 au 27 juillet, vacances de la directrice générale.

Demande d'une résolution par la MRC, sur l'inspection des fosses septiques, remis à une autre rencontre après correction.

Prix jeunesse MRC : Taomie Pépin, félicitations.

Assemblée des candidats aux élections provinciales du 1^{er} octobre 2018, le 28 août au CentreExpo de Drummondville, à compter de 19 heures, le maire et des conseillers devraient s'y rendre afin de représenter notre région.

Programme RénoRégion encore disponible à la MRC.

05-07-18 COMMANDE LIVRE DE MINUTE

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire la commande d'un livre de minute chez Formules Municipales, au coût d'environ 100 \$.

On enverra une lettre concernant l'aide financière disponible à la municipalité pour les fosses septiques à certains propriétaires, dernier avis.

06-07-18 ENGAGEMENT NOUVEL EMPLOYÉ PELOUSE

Attendu que l'emploi d'un étudiant n'a pas été satisfaisant pour ce travail ;

Attendu qu'un adulte avait donné son nom également ;

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Nancy Delisle et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'engagement de M. Normand Paquette pour ce faire pour l'été 2018, selon les conditions discutées avec lui.

07-07-18 DALLE DE CIMENT DE L'ABRI À SABLE

Attendu plusieurs vérifications de la compagnie EXP depuis le printemps 2018 ;

Attendu un rapport à produire par cette compagnie suivant ces vérifications ;

Attendu l'engagement de la compagnie à faire la réparation de la dalle de ciment (soulèvement) de l'abri à sable à leurs frais, suivant l'entente signée en décembre 2017 (joindre copie) ;

Il est proposé par M. Michel Roy, appuyé par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à recevoir le rapport de ces inspections au plus tard à la fin du mois d'août, et suivant les recommandations décrites audit rapport, corriger la situation et ce d'ici la fin du mois de septembre, avant que la municipalité procède à l'entreposage du sable pour l'hiver prochain.

Nous avons reçu une lettre du député Sébastien Schneeberger pour une subvention de 13 000 \$ pour le programme d'aide à la voirie locale, attendre la lettre du ministère des Transports avant de débiter les travaux prévus.

Transferts de poste :

- panneaux de circulation au poste surplus
- frais juridiques au poste honoraires professionnels
- bionest repayé par les propriétaires
- pièces et accessoires voirie au poste quincaillerie
- cotisation bibliothèque au poste entretien bibliothèque

Nous avons reçu une confirmation de Desjardins pour une aide financière de 10 000 \$ pour le projet de fibre optique MRC.

M. Roy fait mention que le chef pompier ira voir le petit lac dans le rang 1 centre chez M. Plante, comme réserve d'eau en cas d'incendie.

On demande si on a eu un rapport pour le pont au village, suite à la visite du ministère des Transports, non, mais il ne semblait pas qu'il n'y a pas de problème d'érosion important pour l'instant.

M. Poulin nous parle des interventions de Copernic sur la rivière Nicolet, mais pas dans notre secteur ; on se demande s'il y aurait des interventions à faire pour Pêche Nicolet, on en fera part à M. Marc Morin s'il a besoin du support de la municipalité dans leurs divers projets d'aménagement dans la rivière.

Madame Lise Nolette quitte la rencontre à 20h18.

Le maire, par la signature du présent document, est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

Luce Périard, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme Nancy Delisle, appuyée par M. Michel Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (20h20).

Accepter sur proposition de Mme Roseline Boucher
Seconder par M. Jean-Luc Lavigne

En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.

Luce Périard, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1
Directrice générale et secrétaire trésorière

